

# AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES  
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE  
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES  
No. 2002-037  
Le 18 avril 2002

## RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ TRIZECHAHN CORPORATION (TZH) Plan d'arrangement anticipé

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CCCPD) ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU PLAN D'ARRANGEMENT. LA CCCPD ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.**

### DÉTAILS DU PLAN

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. et la CCCPD désirent vous informer que le 23 avril 2002, une rencontre spéciale des actionnaires de TrizecHahn (TZC) aura lieu afin de voter concernant une résolution spéciale.

Selon les conditions du plan d'arrangement, les détenteurs d'actions de TrizecHahn peuvent choisir d'échanger leurs actions soit pour des actions de Trizec Canada ou soit pour des actions ordinaires de Trizec Properties, et ce, sur une base de un pour un. Pour ce faire, les actionnaires à droit de vote subalterne doivent compléter et exécuter correctement la Lettre de transmission ainsi que le Formulaire de choix.

Les actionnaires à droit de vote subalterne de TrizecHahn qui désirent effectuer leur choix d'échange pour des actions ordinaires de Trizec Properties ou pour les actions à droit de vote de Trizec Canada, doivent faire parvenir leurs certificats ainsi que la Lettre de transmission et le Formulaire de choix correctement remplis et dûment signés à la compagnie CIBC Mellon Trust à Toronto afin qu'ils soient reçus avant 17 h (heure de Toronto) le 23 avril 2002. **Les actionnaires qui n'auront pas effectué leur choix avant 17 h (heure de Toronto) le 23 avril 2002, seront réputés avoir choisi les actions à droit de vote de Trizec Canada.**

**Si les actionnaires approuvent le plan, TrizecHahn prévoit annoncer le résultat du choix des actionnaires le ou vers le 24 avril. Cet annonce déterminera le nombre d'actions que les actionnaires de TrizecHahn recevront.**

Le plan d'arrangement est prévu prendre effet le 8 mai 2002.

**LE RAJUSTEMENT POSSIBLE SUIVANT EST BASÉ SUR L'INFORMATION CI-DESSUS DONT DISPOSAIENT À CE MOMENT LA CCCPD ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. DES MODIFICATIONS PEUVENT Y ÊTRE APPORTÉES SI DE L'INFORMATION ADDITIONNELLE DEVIENT DISPONIBLE OU SI DES CHANGEMENTS IMPORTANTS SONT EFFECTUÉS AUX CONDITIONS DU PLAN D'ARRANGEMENT.**

## **DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT**

### **CCCPD - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article B-606, toutes les options sur TZH seront rajustées comme suit:

- **DATE ANTICIPÉE D'ENTRÉE**      **Le ou vers le 8 mai 2002.**  
**EN VIGUEUR :**
  
- **SYMBOLE POSSIBLE DES**      **TZQ.**  
**OPTIONS :**
  
- **NOUVEAU LIVRABLE**      **100 actions à droit de vote subalterne de Trizec Canada**  
**POSSIBLE PAR CONTRAT :**      **(TZC).**

### **Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'effet, les ordres «ouverts» pour la classe d'options TZH ne seront pas transférés à la classe TZQ et devront donc être réenregistrés dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CATÉGORIE SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

De plus amples informations vous seront communiquées par Bourse de Montréal Inc. et la CCCPD une fois que les détails définitifs du rajustement de contrat seront connus.

Pour de plus amples information, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CCCPD.

Michel Favreau  
Premier vice-président  
et chef de la compensation